

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° CL651

présenté par

M. Amirshahi, Mme Regol, M. Iordanoff, M. Duplessy et Mme Balage El Mariky

à l'amendement n° CL471 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 23 QUATER

À la première phrase de l'alinéa 15, substituer au mot :

« ans »

le mot :

« mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement du groupe Écologiste et Social propose que la décision de placement en quartiers de lutte contre la criminalité organisée soit réexaminée tous les quatre mois, plutôt que tous les quatre ans comme le prévoit l'amendement du Gouvernement. Un contrôle régulier est indispensable pour garantir les droits fondamentaux des personnes détenues et assurer une procédure rigoureuse pour l'affectation et maintien dans ces quartiers spécifiques.